

Compte-rendu **Réunion de travail Commission Régionale de VTT** **Bourgogne Franche-Comté**

Mercredi 29 janvier 2025
Réunion faite en visioconférence via Teams

La réunion a commencé à 19h00.

Présents :

- Céline BIDEAU
- Benoit CORDIER
- Valentin REMONDET
- Ludovic DULUC
- Fabienne TOURNUT
- Jean-Luc COIGNON
- Adrien MANTEZ
- Alexis BRODBEK (de 19h à 19h30 pour impératif professionnel)
- Aurélien COUDERC

1. Présentation de la CRVTT

Céline BIDEAU a animé cette réunion en commençant par la présentation de deux nouveaux membres récemment arrivés dans la CRVTT : Adrien MANTEZ et Ludovic DULUC.

L'ensemble de l'assemblée a acté la mise en place d'une réunion tous les deux mois afin d'organiser au mieux la saison 2025 et de préparer dès à présent la saison 2026. Ces réunions se dérouleront en visioconférence en début de soirée.

Le début de saison arrivant à grand pas, la date du mercredi 19 février 2025 à 19h a été fixé pour la prochaine réunion de la CRVTT notamment pour faire le point avant le début des compétitions en mars.

2. Point sur les actions déjà réalisées

Un cahier des charges des Coupes BFC XC a été mis en place cette saison afin de permettre aux organisateurs de proposer des compétitions de qualité et respectant des critères sportifs et opérationnels. L'ensemble des clubs organisateurs l'ont retourné signé. Cependant seulement 2 ont communiqué sur les arbitres mis à disposition par le club pour son organisation. Les plaques 2025 sont déjà arrivées. Le nombre de plaque a été augmenté pour les catégories plus nombreuses.

Les maillots pour les championnats régionaux ont déjà été commandés. Plus de maillot ont été commandé par rapport à 2024.

Un mail a été envoyé pour tous les arbitres afin de répertorier les arbitres disponibles pour œuvrer sur les courses régionales 2025. À ce jour, 10 arbitres se sont proposés. Philippe BERTEAUX s'occupera de la formation des arbitres régionaux en VTT.

À la suite de la demande de plusieurs clubs de former des arbitres pour ses épreuves, une formation sera mise en place prochainement.

3. Calendrier BFC 2025

Un point a été fait sur le calendrier 2025.

La coupe BFC de Pont de Roide a été décalée au 21 septembre 2025.

Le Vélo Club d'Orgelet souhaite se positionner en Enduro Kids le 28 septembre 2025.

Une attention a été portée au TRJV de Montceau qui se déroule bien à Autun. Attention à bien noter le lieu précis de la course.

L'idée de mettre en place un vrai TIJV a été souligné. Benoit doit voir avec la réglementation fédérale.

Pas d'autres modifications.

4. Règlements

4.1. Règlement Coupe BFC VTT XC / Championnat Régional XC

Le règlement 2025 a été présenté à l'ensemble de la réunion.

Des horaires ont été fixées pour chaque catégorie permettant de ne pas solliciter trop les jeunes le matin. Ces créneaux ne sont en aucun cas modifiables.

Pour les reconnaissances, une ligne va être rajoutée au règlement précisant qu'elles sont autorisées uniquement sur la grande boucle (hors course en cours) et possible en même temps que les courses jeunes, et après acceptation du président de jury.

Le fait que les jeunes devront aller signer eux même avant le départ a été souligné par l'assemblée.

En 2025, la mise en grille des coureurs qui ont des points UCI se fait automatiquement par le corps arbitral.

Le tirage au sort se fait uniquement sur la première manche. Les points UCI ne sont pas comptés pour la mise en grille de la première manche à Uchisy.

La question de faire partir les U19 hommes en même temps que les U23/élite a été soulevée. La question se pose également pour les féminines (U17, U19, U29 dames). L'idée serait de les faire partir en même temps que les Masters.

Céline et Benoit doivent voir avec la FFC et la réglementation fédérale.

Le podium des catégories jeunes du matin sera organisé juste après le départ de la course des Masters pour faciliter le travail du speaker (juste après 13h30).

Un Joker est gardé ainsi que la bonification de 1.5 sur la dernière manche.

Le coût de la puce de 2€ sera intégré directement sur Cicleweb (en attente de la validation par le B.E)

Le classement par équipe est toujours mis en place. Cette fois-ci il est étendu dès la catégorie U9, garçon et fille.

4.2. Autres règlements

J-L COIGNON et Adrien MANTEZ doivent regarder et mettre à jour les règlements Enduro / Enduro Kids / DH.

Les règlements Enduro sont trop obsolètes. Un point sera fait lors de la réunion du 19 février 2025.

5. Missions & rôles au sein de la CRVTT

Répartition des rôles :

- Responsables du suivi du fichier plaque : Ludovic DULUC et Fabienne TOURNUT
- Responsables Classement Coupe individuel et classement club : Aurélien COUDERC et Adrien MANTEZ
- Responsable Classement TRJV : Céline BIDEAU
- Responsable communication : Céline BIDEAU (animation de la page FaceBook CRVTT).

Un outil Excel de simplification de la saisie des classements, mise en grilles etc... a été présenté par Fabienne TOURNUT. Cela permettrait de gagner du temps et de tout réunir sur un seul fichier. Pour cette année 2025, il sera compliqué pour que le fichier soit opérationnel. Il le sera en 2026.

Fabienne doit nous tenir au courant si l'outil peut être un minimum utilisable en 2025. Si cas contraire, il faudra remettre à jour le fichier plaque actuel.

6. Collectif U17 & U19

Le Collectif U17 et U19 BFC est reconduit en 2025 pour accompagner les coureurs dans leur parcours de formation et de progression.

À la suite des détectations U17 départementales de niveau 1, des stages de perfectionnement seront mis en place. L'idée d'un stage de perfectionnement technique à Lons le Saunier et Remiremont a été soulignée afin de préparer au mieux les Coupes de France.

L'idée de continuer d'accompagner les meilleurs U19 de la région sur une ou plusieurs courses UCI a été évoqué. Permettant à certains de récolter des points UCI importants pour performer au niveau national.

Benoit et Alexis doivent travailler sur le budget prévisionnel 2025 de la CRVTT en intégrant ces dépenses.

7. Représentation / image de la CRVTT sur les Coupe BFC

Céline souligne l'importance que les membres de la CR soient présents sur la première et dernière manche de coupe BFC.

Il y a une volonté de communiquer davantage sur qui compose la CR, quel est son rôle.

Un membre de la CR sera présenté lors de chaque remise des prix afin de renforcer le lien avec les clubs.

8. Remise des prix classement général

Il y a une forte volonté d'organiser une remise des prix du classement général à la fin de la dernière manche BFC, un samedi soir.

L'idée serait de faire cela après les courses adultes avec un grand repas (grand barbecue). Cette action sera à organiser avec le club de Pont de Roide, support de la finale de la Coupe BFC 2025.

9. Autres sujets

Un groupe WhatsApp sera mis en place entre tous les clubs organisateurs pour faciliter la communication notamment pour les plaques.

Un débrief de fin de saison sera mis en place avec les clubs organisateurs, pour faire le bilan des organisations. Un moment en présentiel pour rencontrer les responsables VTT de chaque club a été évoqué. Cela sera peut-être lors de l'AG annuel du comité, le matin avant l'AG par exemple.

Clôture de la réunion à 21h09.



Compte-rendu **Réunion de travail Commission Régionale de VTT** **Bourgogne Franche-Comté**

Mercredi 19 février 2025
Réunion faite en visioconférence via Teams

La réunion a commencé à 19h00.

Présents :

- Céline BIDEAU
- Benoit CORDIER
- Jean-Luc COIGNON
- Aurélien COUDERC
- Ludovic DULUC
- Adrien MANTEZ
- Valentin REMONDET
- Fabienne TOURNUT
- Alexis BRODEBEK (début de réunion)

1. Intervention d'Alexis

- Détection U17 : la journée de détection à Montbard est annulée (trop peu d'inscrits). Sur les deux journées (Pont de Roide et Dole) il y a eu une trentaine de jeunes. Un stage de niveau 2 est programmé les 21-22 avril
- Mise en grille sur la 1^{ère} coupe de France (Marseille) pour les U17 : sera proposé pour être réintégré dans les premières lignes le premier et la première U17 1^{ère} année sur la coupe de BFC de Uchizy hors coureurs qui se situent dans le Top 30 du TFJV (remplacement obligatoire par la FFC).
- Stage de préparation au TFJV (du 26/07 au 02/08) : voir les disponibilités de Dorian et Kenaël pour trouver une date. En 2024 le stage était les 29 et 30 juin.

Benoit nous redonne réponse concernant la faisabilité de 2 TIJV en même temps en BFC et Grand-Est. Il a pris contact avec Dole pour les informer et est en attente de réponse s'ils annulent ou pas. Une réflexion est à mener entre les 2 CR VTT du

Grand-Est et de BFC pour faire un TIJV labélisé sur des zones frontalières entre les 2 régions pour limiter les trop grands déplacements.

Se pose également la question de peut-être faire quelques TRJV au niveau départemental afin de faire découvrir au plus grand nombre sans faire 3 heures de route.

2. Points réglementation :

- Le règlement endure est OK mise à part retirer le paragraphe concernant les primes
- Autorisation de courir pour les non licenciés : se renseigner s'il est possible de prendre part à une course en étant non licencié (mais avec certificat médical et attestation assurance) afin de permettre la découverte. Céline se renseigne auprès de Carole GAMBA.
- Retour sur possibilité de faire courir plusieurs catégories dans une même course : on peut faire partir plusieurs catégories dans une même course soit départ ensemble soit départ décalé. La décision est prise par le président du Jury en coordination avec le représentant de la CR présent sur place et de l'organisateur, en fonction des contraintes horaires, des athlètes présents et du parcours. Il faut ajouter ce point sur le règlement.
- Le championnat régional n'est plus seulement obligatoire (pour la sélection au TFJV) pour les U17 mais aussi pour toutes les catégories présentes au TFJV.

3. Points divers :

- Jeune arbitre TFJV : il sera choisi par la commission parmi les jeunes volontaires ou méritants. Le jeune arbitre a toute son importance au TFJV, il faut quelqu'un qui s'investisse dans sa mission.
- Validation circuits coupe BFC : se rapprocher des comités départementaux pour mise à disposition de référents qui valideront les circuits.
- Groupe WhatsApp Coupes : tous les membres de la CR acceptent d'en faire partie pour répondre si besoin à des questions des organisateurs.
- Arbitrage : il manque encore beaucoup d'arbitres sur les courses du calendrier. Suite au sondage envoyé aux clubs, seulement 5 candidats qui souhaitent se former.
- Droit à l'image : suite à la publication sur les réseaux sociaux de nombreuses vidéos de la journée de détection (dont certaines montrant l'échec de jeunes) Benoit se renseigne au niveau juridique ce qui peut être fait ou non, les journées de détections étant une organisation du comité régional.
- Collectif U17-U19 : une réunion sera mise en place par Benoit la semaine prochaine avec Aurelien, Valentin et Alexis.
- Remise des prix lors de la dernière manche : il faut voir ce qui peut être mis en place pour mettre en valeur le classement général et donner envie de venir à cette finale.

- Récompense des master 50 et + : faire passer le message aux organisateurs via le groupe WhatsApp d'essayer de récompenser ou au moins appeler sur un podium les masters (catégorie importante dans nos courses régionales)
- Critères de sélection au TFJV : la question se repose de savoir si on ne choisirait pas le meilleur de chaque discipline plutôt que ceux du classement général. Pour l'instant on ne change pas le mode de sélection qui favorise la participation à un maximum de courses de chacun et qui favorise le jeune vététiste polyvalent.

Clôture de la réunion à 22 heures



Commission Régionale de VTT de BFC
TROPHÉE RÉGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES
de
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
VTT XCO - EDITION 2025

REGLEMENT TRJV/TIJV

A / GÉNÉRALITÉS

1/ Nombre d'épreuves :

Sont organisées au travers des TRJV et TIJV au minimum et dans la mesure du possible 3 ou 4 épreuves par discipline (Cross, Descente, Trial), pour les U9, U11, U13, U15 et U17 et sur la période de mars à juin-juillet.

Les épreuves tout au long de la saison seront effectuées avec le même vélo sauf cas de force majeure et soumis à autorisation du président du jury de la ou les journées de compétition.

2/ Epreuves par TRJV / TIJV :

Les **TRJV** sont organisés sur une journée comprenant 2 épreuves.

Concernant spécifiquement la qualification au TFJV, le **TIJV** s'il est organisé en Bourgogne Franche-Comté, donne lieu à attribution de points aux U13, U15, U17, après que ceux-ci aient été « reclassés entre Bourguignons Franc-Comtois », selon la grille de points en vigueur (voir annexe).

En cas de **TIJV organisé par un autre comité régional**, la commission technique régionale décide de quelle manière ce TIJV doit entrer en compte dans la qualification au TFJV.

La participation au TIJV est obligatoire pour les sélectionnés au TFJV.

3/ Classement scratch filles/garçons par catégorie, pour les 3 disciplines – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ... (Annexe 1)

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course, sous peine de mise hors course.

4/ Les épreuves :

LE CROSS (XC)

Course départ en ligne

Mise en grille : tirage au sort lors de la 1ère manche, puis fonction du classement scratch provisoire à partir de la 2ème manche.

Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.

L'organisateur doit mettre en place un site de départ afin de mettre 8 à 10 coureurs par ligne.

Départ un pied au sol obligatoire.

Une zone technique, à organiser à proximité de la ligne de départ-arrivée, pour les réparations, avec assistance possible ; pas d'assistance le long du parcours en dehors de cette zone sous peine de pénalité.

LE TRIAL

Pédales plates obligatoires

L'organisateur se doit de trouver les arbitres dans son club ou autres avant l'épreuve du jour.

Le VTT Trial, consiste à franchir des portes ou secteurs en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes ou secteurs

qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points. L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

L'épreuve de trial comportera 4 zones Trial « TFJV » (distincte pour chaque catégorie) pour toutes les catégories avec un ordre de passage défini à l'avance (noté sur le carton de pointage). Concernant les féminines, les catégories U9 à U13 évoluent dans leurs catégories; seules les U15 et U17 évoluent dans la catégorie inférieure.

Article 1 : DÉFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Celui-ci sera utilisé au niveau Régional.

1.2 Le VTT Trial TFJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roues 29 pouces 27.5 et 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même vélo.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

2.1 Le VTT Trial TFJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

2.2 Les reconnaissances à pied sont autorisées, accompagnées d'un cadre technique. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Article 3 : ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

3.2 : Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

3.3 : Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 points)
- **Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 points)
- **Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 points)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Les points portes sont acquis après chaque passage des 2 axes de roues dans le sens défini entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte sans qu'il y ait eu appui.

3.4 : Temps imparti

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes et perd toutes ces bonifications.

Le commissaire de zone devra annoncer les 30" restantes.

DÉCOMPTE DES POINTS

Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou secteur franchie. Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurage par exemple) les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

. Portes : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes : - Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts) - Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts) - Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Secteur : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage E (Entrée) et un marquage S (Sortie). Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

Les portes ou secteur sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte ou secteur déjà franchie.

PASSAGE D'UNE PORTE OU D'UN SECTEUR

Le pilote entre dans la porte ou d'un secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte ou de l'entrée/sortie du secteur.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte ou du secteur (point de référence : axe de la roue arrière).

Tant que la porte ou secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.

Le pilote qui fera chuter ou déplacer ou toucher une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

LES APPUIS

Définition d'un appui : Toute partie du corps (pied, main, tête, épaule, ...) ou du cycle (cintre).

LES PENALITES

Les situations suivantes donnent lieu à l'attribution de pénalités :

1 pénalité :

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone
- Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

5 pénalités :

- 2 appuis simultanés
- Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et l'accompagnateur
- Dépassement du temps imparti
- Non-respect de l'ordre de passage des portes (pas de retour en arrière possible),

- Repasser une porte déjà franchie,
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise par exemple) Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Poser deux appuis (pied, partie du corps) en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à une pénalité.

Article 4 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes ou secteurs passées
- • Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

Article 5 : INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe. .

Article 6 : APPUI PASSAGE PORTE

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

Article 7 : RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise. Le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme un arrêt du comptage des points.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

CLASSEMENT FINAL EPREUVE

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er}) En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points.

LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés

de genouillères + tenue longue (pantalon, jambières) **ET** les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Le parcours devra être parcouru par les meilleurs dans un temps d'environ 1m30

TRJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol. Le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement scratch final par catégorie.

Une descente de reconnaissance à vélo accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection) est recommandé.

TIJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol.

1 manche de placement

1 manche de classement

5/ Qualification TFJV 2025

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification pour les 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories U13, U15, U17) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV il est retenu pour chaque pilote :

- Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats en trial moins le plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats en DH moins le plus mauvais résultat (1 joker)

Pour les catégories U13, U15, U17

L'épreuve des **Championnats de Bourgogne Franche-Comté Cross-country** constitue une **épreuve supplémentaire aux TRJV**. Les pilotes présents marquent des points selon leur classement scratch garçons-filles (150, 147, 144...) à l'issue de la course. Un abandon lors de la course entraîne le classement à la dernière place, et l'obtention des points « du dernier ».

Les points acquis à l'issue de ce Championnat viennent s'ajouter aux points acquis sur les épreuves de TRJV.

Présence obligatoire mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat (pour la sélection au TFJV).

6/ Divers :

Quitter la compétition sans prévenir les arbitres, mise hors course.

Le choix du Jeune Arbitre pour le TFJV reviendra à la commission régionale de VTT.

7/ Plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques. **Voir l'attribution des numéros sur le règlement de la coupe de BFC**

8/ Droit d'engagement :

Le coût de l'engagement pour les U15 et U17 est de 5€.

En présence d'un prestataire de chronométrage, 2€ s'ajouteront pour l'ensemble des catégories via CicleWeb ou le jour de l'épreuve pour les inscrits sur place. (En attente de validation par le B.E)

Annexe 1 : Barème des points

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Commission Régionale de VTT de BFC
COUPE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
VTT ENDURO - EDITION 2025

REGLEMENT

1. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

2. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

Les droits sont fixés à 550€ par épreuve.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC et étrangers. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition datant de moins d'un an et se doit de souscrire une assurance complémentaire vers la fédération pour les non licenciés.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames U17 ans et plus.
- U17/ U19 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.
- VAE toutes catégories

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. INSCRIPTIONS

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

Les VAE doivent avoir un départ séparé des musculaires

9. EQUIPEMENT

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.

10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaques de guidon ou dossard non porté 5 minutes`

Non-respect du parcours balisé de 30 seconds minimums à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

11. CLASSEMENT

Classement par épreuve :

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes. si moins de 4 courses au calendrier pas de joker.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire au plus tard le mardi qui suit l'épreuve

12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.



Commission Régionale de VTT de BFC

COUPES ET CHAMPIONNAT REGIONAL

De

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ VTT XCO - EDITION 2025

REGLEMENT

DEFINITION :

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur se réserve le droit ou non d'ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, et une carte d'identité + une assurance qu'il prendra auprès du club organisateur ou d'un pass Découverte.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

CATEGORIES / HORAIRES / TEMPS DE COURSE / NUMEROTATION PLAQUES

CATEGORIE	HORAIRE COURSE	TEMPS COURSE	N°PLAQUE
U15	9H30	30 mn	de 600 à 770
U13	10H30	20mn	de 800 à 970
U11	11H15	15mn	de 1000 à 1140
U9	11H30	10mn	de 1200 à 1315
U17	12H00	Entre 45mn et 1H	de 400 à 550
Masters 1 et +	13H30	Entre 1H15 et 1H30	de 200 à 299
Dames (U17/U19/ U23/Elite)	13H30 + 2mn	45mn-1H/1H15 et 1H30	U17 : de 400 à 550 U19 : de 100 à 180 U23/ELITE : de 300 à 330
U23 / Seniors	15H	Entre 1H20 et 1H40	de 1 à 99
U19	15H + 2m	Entre 1H15 et 1H30	de 100 à 180

Remise des Prix Catégories : U9 / U11 / U13 / U15 / U17

Après le départ des Masters



ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle (arbitres et bénévoles) ou leur certificat médical + assurance ou leur Pass Découverte.

Le retrait des dossards sera possible au moins 1h30 avant le départ et sera clôt 30 minutes avant le départ.

PLAQUE :

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 3€.

RECONNAISSANCE :

Les reconnaissances du circuit sont autorisées durant les courses des petites catégories excepté sur leur circuit et seulement après demande auprès du président de jury.

MISE EN GRILLE :

Tous les concurrents devront **être présents 15 minutes avant le départ de la course** afin de pouvoir procéder à la mise en grille. **Tout retard entrainera une réintégration du concurrent en dernière ligne.**

Grille de départ pour chaque catégorie sur toutes les manches sauf la 1ère (tirage au sort pour tous les concurrents) :

- Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI)
- Les coureurs en fonction de leur classement au général de la Coupe BFC de l'année en cours
- Les coureurs non classés
- Les coureurs inscrits sur place

Concernant la course U19 Hommes, U23 Hommes, Séniors chaque ligne, pour les préinscrits, sera composée de 4 U19 Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC U19 Homme et 6 U23 Hommes/Séniors selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC U23 Hommes, Séniors pour une ligne de 10.

Idem pour la course Elite Dames/U19. Les U17 sur les lignes suivantes.

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au MTT et recevoir son aval par écrit.

CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144

Le classement provisoire à l'issue de chaque épreuve déterminera les mises en grille de la manche suivante.

Les classements de la journée seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire, après avoir été transmis par le président du Jury à la commission régionale.

A noter que pour le classement général final, il sera utilisé un joker sur le moins bon résultat et la manche finale aura un coefficient de 1,5.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Inscription par le club via CicleWeb au plus tard, 3 jours avant l'épreuve :

U19 / U23 / Elite/Master 13€

U17 10€

U15 5€

U9 à U13 2€ si présence de puce électronique

Majoration de 5 € si inscription sur place le jour de la course à partir de la catégorie U15.

Une participation supplémentaire de 2€ sera demandée pour un chronométrage par puces :

- lors des émargements le jour de l'épreuve pour Uchizy et Vesoul.
- via la plate-forme CicleWeb à partir de la Coupe d'Andelot Morval afin de faciliter les inscriptions le jour de l'épreuve.

DOTATION / GRILLES DE PRIX :

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

Les coureurs doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue officielle du club ou Team.

Un podium par catégorie récompensera les 3 premiers coureurs du classement général de la coupe BFC.

CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPE

La commission régionale VTT récompensera le meilleur club sur l'ensemble des épreuves de la Coupe de Bourgogne Franche Comté suivant un barème de points attribués aux 5 premiers coureurs de chaque catégorie (U9 à Master Hommes et Femmes) : 1er : 5 points, 2ème : 4 points, 3ème : 3 points, 4ème : 2 points, 5ème : 1 point

SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNAT REGIONAL :

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté utilise ce même règlement mais **ne sera pas ouvert aux coureurs hors comité BFC.**

Les règles appliquées pour autoriser la remise du maillot de Champion sont les suivantes :



Catégorie Homme : minimum de 5 concurrents dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ. Si le quota n'est pas atteint, le coureur concourt dans la catégorie inférieure ou plus, jusqu'à obtenir le minimum de 5 coureurs.

Catégorie Femme : minimum de 3 concurrentes dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ.